



L'APPROCHE TERRITORIALE DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT-BLANC

La Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) n'a cessé, au cours de la dernière décennie, de s'engager en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Une nouvelle étape a été franchie en janvier 2020 avec la confirmation officielle du financement de son nouveau projet en la matière, dans le cadre de l'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE).



La CCPMB, un territoire engagé pour la performance énergétique de son patrimoine bâti public

CONTEXTE

> Le territoire

La CCPMB, créée en 2013 et située au cœur de la Haute-Savoie, aux frontières de la Suisse et de l'Italie, regroupe 10 communes : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches. C'est une des communautés de communes les plus peuplées de la Haute-Savoie et la plus haute : les communes s'étagent de 515 m à 4 810 m d'altitude.

> Dix ans d'action pour la performance énergétique

- 2011 - 2012 : réalisation, au sein des communes de la CCPMB, d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti dans le cadre d'un programme intégré transfrontalier.
- 2017 - 2019 : financement à hauteur de 1 million d'euros de travaux de performance énergétique dans le cadre du programme CEE. Les financements obtenus et le programme CEE dédié ont permis de faire levier pour réaliser 2,1 millions € de travaux de performance énergétique.
- Depuis 2018 : Participation en tant que partenaire observateur au programme européen « Shared knowledge for energy renovation in buildings by Public administrations » porté en France par l'association AMORCE. L'objectif du programme est de renforcer les

LE PROJET EN BREF

Le projet en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics vise à élaborer **un programme d'intervention sur le patrimoine pour optimiser la performance énergétique globale**, avec pour ambition, à minima, de **réduire les niveaux de consommation**.

Il permettra de prioriser les rénovations énergétiques à réaliser sur les plus de 300 bâtiments publics que compte la CCPMB pour atteindre au moins 40% d'économies d'énergies en 2030.

Le **coût total du projet est de 386000 €** et il recevra une **aide financière à hauteur de 278 550 €**.

capacités des administrations publiques pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

- 2018 : adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET), dont la fiche action n°2 vise à « Amplifier les efforts des collectivités sur leurs patrimoines et services ». En parallèle et de manière complémentaire, la communauté de communes et ses 10 communes engagent une démarche de labellisation Cit'ergie collective.
- 2019 : mise en place de la plateforme de rénovation énergétique « CaseRénov » qui propose un accompagnement individuel des habitants et une aide financière pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.
- 2019 : labellisation de la CCPMB « Cap Cit'ergie », la démarche de labellisation Cit'ergie collective. n'ayant pas aboutie.
- 2020 : confirmation officielle du financement du projet en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics dans le cadre d'ACTEE. Le contexte et les objectifs du projet sont présentés ci-dessous.

PRÉSENTATION DE L'INITIATIVE

Un projet pour améliorer et réduire la consommation énergétique

Contexte et objectifs

Les dix communes de la CCPMB possèdent plus de 300 bâtiments publics représentant 38 GWh de consommation d'énergie, soit 15 % de la consommation du secteur tertiaire en 2015. L'enjeu est de construire un programme d'intervention sur ce patrimoine pour optimiser sa performance énergétique globale, tout en réduisant les niveaux de consommation énergétique, soit au moins 40% d'économies d'énergies d'ici 2030.

Dans cette perspective, fin 2019, la CCPMB avait candidaté, en partenariat avec la Communauté de communes Faucigny Glières (CCFG), composée quant à elle de neuf communes, à l'appel à projets organisé par la FNCCR dans le cadre d'ACTEE. En visant a minima les niveaux de réduction de consommation inscrits dans le décret dit « tertiaire », l'objectif du projet porté par les deux communautés de commune est d'aboutir à un programme d'actions de performance énergétique opérationnel, financé et approprié par les 19 communes qui les composent. C'est le facteur de réussite préalable à la mise en œuvre de ce programme. Le coût total estimatif du projet s'élève à 386 000 d'euros et recevra une aide financière à hauteur de 278 550 d'euros.

En termes de méthodologie, la CCFG et la CCPMB ciblent stratégiquement les bâtiments sur lesquels une intervention est certaine, afin de connaître précisément les travaux à réaliser et leurs coûts. Les bâtiments pour lesquels une intervention est envisagée sont également ciblés. L'enjeu est de tendre vers un taux de transformation de 90% sur les bâtiments prioritaires et de plus de 50% sur les bâtiments envisagés, en tenant compte, en amont, des logiques de gestion patrimoniales des communes.

Les deux axes du projet

Ce projet s'articule autour de deux axes :

- Un plan pluriannuel par collectivité, étant entendu que chaque commune demeure pleinement décisionnaire et maître d'ouvrage de ce qui concerne son patrimoine propre ;
- Un volet mutualisé regroupant les actions portées collectivement (groupements de commande, conventions de délégation, mise à disposition d'expertise et de temps, formations, etc.) et les dispositifs de financements nécessitant une mise en commun (conventions, CEE, etc.). Le projet de la CCFG et de la CCPMB prévoit en effet plusieurs missions de prestation intellectuelle :

- Réalisation des audits opérationnels
- Recensement des priorités communales (patrimoniales, budgétaires)
- Étude des mutualisations possibles (financière, juridique, organisation)
- Recherche de financement
- Présentation et confrontation des différentes actions possibles aux représentants des communes
- Acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques, pour permettre un suivi des consommations à l'échelle de chaque commune, ainsi qu'une vision globalisée à l'échelle intercommunale
- Étude de la filière professionnelle locale programmée afin de veiller à ce que les investissements associés au plan de rénovation profitent le plus possible à l'activité locale.

BILAN ET PERSPECTIVES

> Les premiers enseignements

Avec une démarche basée sur le regroupement et la mutualisation, forte de son partenariat avec la CCFG, la CCPMB s'est donné les moyens de construire une véritable démarche territoriale de rénovation des bâtiments publics, qui lui a permis d'être lauréate du programme ACTEE.

> La suite du projet

Le déploiement du plan de rénovation est prévu en 2021, après une année consacrée à son élaboration.

Les acteurs impliqués

- Acteurs techniques (Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement, AMORCE, Régie Gaz Électricité de Bonneville-Sallanches, SYANE)
- Acteurs financiers (FNCCR, Caisse des Dépôts, ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes, DDT)

Pour en savoir plus...

- [Le Plan climat air énergie territorial de la CCPMB](#)
- [Le projet ACTEE de la CCPMB et CCFG](#)

Contacts

Charlotte MARX, chargée de mission air énergie climat de la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc : c.marx@ccpmb.fr

Jérémy PAYEN, chargé de mission environnement : j.payen@ccpmb.fr

Fiche réalisée par :



Avec le soutien de :

